

Compte rendu réunion

Séance du 05 avril 2017



L'an deux mil dix-sept et le cinq avril, à quatorze heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué (*convocations expédiées le 27/03/2017*) s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Alain GUILLAUME, Maire.

Affichage porte de la Mairie le 27/03/2017

Présents : MM. GUILLAUME Alain - BAUD Thérèse – MORIN Daniel - ANDRE Philippe - LE MAINTTEC Christophe — SAGUET Emmanuelle – CHEREL Nolwen — COJEAN François – NOGUES Loïc – THOMÉ Valérie - OLLITRAULT Michelle — SHEWARD Sandra

Absents excusés : LE CLEZIO Valérie – GLOUX Ingrid - Daniel PETIOT

Secrétaire de séance : Mme SAGUET Emmanuelle

1. Intervention de Mr Thierry LE GALL, PDG de SVM (TDI)

Mr LE GALL a retracé au Conseil Municipal l'historique de l'entreprise et fait la présentation des activités de découpe de viandes de dinde et de porc.

Au vu de l'impossibilité d'utiliser comme précédemment la station d'épuration de l'entreprise voisine, Mr LE GALL sollicite la Municipalité pour traiter les eaux usées de l'usine (eaux de lavage) dans notre station d'épuration. Pour le faire, un test préalable avec 3 bilans 24h est nécessaire et un devis de 1 744.50 €a été établi par la SATESE.

Au vu des éléments apportés, l'assemblée délibérante à l'unanimité, donne son accord pour prendre en charge la moitié des frais engendrés par les analyses des bilans 24 h soit 872.25 € TTC. Le cas échéant, et au vu du résultat des tests, Mr Le Maire est mandaté pour rédiger une convention avec TDI qui définira les conditions de prise en charge d'une partie des eaux usées de TDI par la station communale.

2. Voirie et bâtiments : examen des estimatifs de travaux 2017

* Les travaux de voirie du lotissement de Kerjoie seront réalisés en 3 tranches et débiteront en avril 2018.

* Sont également inscrits au budget primitif 2017 : le carrefour de la rue de Rohan, l'aménagement de la RN 164, et la voirie des Faubourgs. L'appel à candidatures pour l'aménagement de ces rues va être lancé dans les jours à venir.

Financement : L'assemblée délibérante, à l'unanimité, autorise Monsieur Le Maire à solliciter les demandes de subventions, notamment au titre des amendes de police versées par le Conseil Départemental pour aménagements présentant une amélioration des conditions de sécurité des usagers de la voie.

Voirie

2017 ● Rue de Rohan (64,80€)
Impasse du Faubourgs (27,60€) 132 000€
RN 164 (38,40€)

2018 / 2019 ● Kerjoie Tranche 2 et 3
Kerjoie Tranche1 (Côtes d'Armor habitat) 385 000€
Réseaux (Côtes d'Armor habitat) 18 000€

Eglise

● Electricité 30 000€
● Peinture voute 35 000€

Maison place de l'église 120 000€

Les terrasses de la Chouette Chevêche pour mémoire

Création nouveaux pas de portes

● Honoraires 40 000€
● Travaux 840 000€

TOTAL : 1 600 000€ TTC

Remboursements TVA 260 000€

Subventions (Objectif) 340 000€

Estimatif du reste à financer : 1 000 000€

Viabilisation de 8 logements sociaux CAH

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, approuve :

- le projet d'alimentation **basse tension** prévu rue Anne de Bretagne à ST CARADEC (8 logements sociaux) présenté par le Syndicat d'Energie des Côtes d'Armor pour un **montant estimatif HT de 6 050 €**

« Notre commune ayant transféré cette compétence au SDE, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement au taux de 50% du coût réel des travaux HT, conformément au règlement financier, calculée sur le montant de la facture entreprise affectée du coefficient moyen du marché, auquel se rapportera le dossier »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide :

- De confier au Syndicat d'Electricité **la fourniture et la pose du réseau de communication électronique** prévu Rue Anne de Bretagne à ST CARADEC (8 logements sociaux) pour un **montant estimatif de 6 100 € TTC**.

« Notre commune ayant transféré cette compétence au SDE, elle versera à ce dernier une subvention d'équipement équivalant au montant TTC de la facture payée à l'entreprise »

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise Mr Le Maire à signer la convention financière « Travaux sur les infrastructures de communication électronique »

3- Evolutions des dotations de l'Etat (DGF-DSR) et les 3 taxes

Baisse conséquente de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF)
en 2010 (DGF +DSR) : 194 000 €
prévision 2017 : 100 000 €

4- Vote des taux imposition taxes locales 2017

Sur proposition de Monsieur Le Maire, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de reconduire les taux 2016 pour l'année 2017 soit :

- **Taxe d'Habitation : 14.50 %**
- **Taxe Foncière : 18.75 %**
- **Foncier Non Bâti : 55.13 %**

5- Rythmes scolaires TAP : renouvellement du PEDT, réorganisation du service

Le PEDT est à renouveler pour la rentrée de septembre 2017.

Considérant la baisse importante des effectifs dans les écoles pour la prochaine rentrée, il convient de revoir l'organisation des TAP, il est proposé de constituer 3 groupes d'enfants au lieu de 4, et d'établir les activités sur deux demi-journées (mardi après-midi pour une école et jeudi après-midi pour l'autre). La Municipalité ferait une économie financière d'environ 9 000 €/an. Mr Le Maire propose la réorganisation des TAP selon ce principe.

6 -Droit de préemption urbain : délégation

Le Conseil Municipal, à l'unanimité :

Vu les articles L5211-1 et suivants du Code général des collectivités territoriales,

Vu l'article L 211-1 et suivants et L 213-3 du Code de l'urbanisme ;

Vu la délibération n° CC-2017-25 en date du 7 février 2017 du Conseil Communautaire de Loudéac Communauté Bretagne Centre relative au droit de préemption urbain,

Considérant que la commune de St Caradec a vocation à exercer le droit de préemption urbain dans les zones U et AU (NA si POS) à l'exception des zones UY, UZ et AUy (NAy si POS),

Considérant l'intérêt pour la commune de Saint-Caradec d'être délégataire du droit de préemption urbain en vue d'assurer la maîtrise foncière de son territoire,

Après en avoir délibéré :

Article unique :

Décide d'accepter la délégation par Loudéac Communauté Bretagne Centre au profit de la commune de Saint-Caradec, de l'exercice du droit de préemption urbain dans les zones U et AU (NA si POS) à l'exception des zones UY, UZ et AUy (NAy si POS)

7/-Comptes administratifs 2016 et budgets primitifs 2017

A/ Projets investissement 2017

Programmes	Report	TOTAL/PROGRAMME
013 (2315) - Voirie :		
2315 - Kerjoie	66 550 €	66 550 €
2315 -Aménagement rue de Rohan	35 530 € + 29 270 €	64 800 €
2152 - Signalisation horizontale	3 700 €	3 700 €
2152 - Signalétique et panneau affichage associations		2 500 €
2315- Carrefours RN 164		38 400 €
2315 - Impasse Faubourgs		27 600 €
		<i>203 550</i>
053 Ecole		
2152 - Films solaires		1 100 €
2315 - Portail et portillon		3 500 €
		<i>4 600</i>
058 - Bâtiments		
2313 Bureaux RDC Mairie135	20 000 € + 20 000 €	40 000 €
2313 Maison paroissiale		
* Réhabilitation maison et portail	76 800 €	76 800 €
* Sanitaires publics	43 200 €	43 200 €
2313 Immeuble place champ de foire : études et horaires pour réhabilitation		
2188 Armoire inox 2 portes SDF	40 000 € + 7 764.97 €	47 764.97€
2138 Câblage élect et info Mairie		2 500 €
2138 câblage élect et info SDF		6 000 €
2313 portes métalliques SDF		2 000 €
2315 Local médecin		3 500 €
		2 000 €
		<i>223 764.97</i>
071 – Réseaux Kerjoie 2041582		
Basse tension		6 050 €
Eclairage Public		0
Telecom		6 100 €
		<i>12 150</i>
072 (2041582) - Lotissement Terrasse de la chouette chevêche (solde)	17 796 €	17 796 €
		<i>17 796</i>
076 (2138) - Eglise		
2138 - Mise aux normes électriques	30 000 €	30 000 €
2315 -Peinture voûte		35 000 €
		<i>65 000</i>
078 (2128) – Incendie	1 500 €	1 500 €
Réserve incendie Guernay		
		<i>1 500</i>
079 – Paysager		
2158 acquisition hellion télescopique		2 500 €
2158 acquisition arroseur		1 800 €
		<i>4 300</i>
082- Mairie		
2188 - Archivage		1 600 €
		<i>1 600</i>
083- Parc véhicule		
21571 - Kit embrayage tracteur		4 200 €
		<i>4 200</i>
084- Acquisition immobilière 2138		68 200 €
		<i>68 200</i>

B/VOTE DES COMPTES ADMINISTRATIFS 2016

● **Compte Administratif Commune 2016 :**

Section de Fonctionnement : Excédent de 133 653.71. €

Section d'Investissement : excédent de 228 661.56 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2016 du Budget Commune.

● **Compte Administratif Assainissement 2016 :**

Section de Fonctionnement : Excédent de 8 355.23 €

Section d'Investissement : Déficit de 32 218.05 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2016 du Budget Assainissement

● **Compte Administratif Lotissement Les terrasses de la chouette cheveche**

(Le Derhoideux) 2016

Section de Fonctionnement : déficit de 2 490.80 €

Section d'Investissement : excédent de 2 166.95 €

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve le Compte Administratif 2016 du Budget Lotisseur.

C/ VOTE DES COMPTES DE GESTION 2016

Budgets commune, assainissement et lotisseur

Les Comptes de Gestion 2016 des budgets communal, assainissement et lotisseur, présentés par Monsieur Le Receveur Municipal dégagent des résultats identiques aux comptes administratifs 2016 de Monsieur Le Maire :

A l'unanimité, le Conseil Municipal approuve les Comptes de Gestion pour les budgets Commune, Assainissement, lotissement Les Terrasses de la chouette chevêche (Derhoideux) de l'année 2016.

D/ Ligne de trésorerie

A l'unanimité, le Conseil municipal, décide de renouveler la ligne de trésorerie d'un montant de **150 000 €** ouverte auprès du CRCA et autorise Monsieur Le Maire à signer la nouvelle convention.

E/ Mise à disposition du personnel année 2017

Assainissement : fin 2017 le budget assainissement versera au budget commune la somme de 2 500 €(temps passé par l'agent des services techniques à la station d'épuration)

CCAS : fin d'année 2017 la commune percevra du budget CCAS la somme de 12 500 € correspondant à la mise à disposition de deux agents communaux aux services de la garderie municipale soit 15 h hebdomadaire.

F/ Budget Commune - Affectation résultat 2014

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2014 au budget communal est de **283 749.17 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité:

D'affecter cet excédent soit **283 749.17 euros** au financement des dépenses d'investissement BP 2015 (**article 1068** du B.P 2015).

G/ Budget ASSAINISSEMENT - Affectation résultat 2014

Monsieur Le Maire expose au Conseil Municipal que l'excédent de recettes de fonctionnement réalisé en 2014 au budget assainissement est de **7 292.95 euros**.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré décide à l'unanimité :

D'affecter cet excédent soit **7 292.95 €** au financement des dépenses d'investissement BP 2015 (**article 1068** du B.P 2015).

H/ Approbation Budgets primitifs 2017

Par 12 voix pour, l'assemblée délibérante approuve les budgets primitifs 2017 suivants :

Commune :

dépenses et recettes de fonctionnement : 1 173 828 €
dépenses et recettes d'investissement : 750 269.97 €

Assainissement :

dépenses et recettes de fonctionnement : 55 943 €
dépenses et recettes d'investissement : 53 061.23 €

Lotissement Les terrasses de la chouette chevêche (Le Derhoideux) :

dépenses et recettes de fonctionnement : 244 263 €
dépenses et recettes d'investissement : 228 931.95 €